



**NON À LA
DISCRIMINATION**

Toutes nos formations sont
ouvertes aux personnes en
situation de handicap

PROGRAMME DE FORMATION BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR MECP

Le BTS des Métiers de l'Esthétique, Cosmétique, Parfumerie est un diplôme de niveau 5 visé par l'Etat.

Prérequis :

Tous étudiant(e)s ayant validé un diplôme de niveau 4 (ou atteint le niveau du diplôme de niveau 4) :

- Baccalauréat professionnel, général, technologique,
- BP esthétique, cosmétique, parfumerie

Objectif de la formation :

- Préparation et obtention du BTS des Métiers de l'Esthétique Cosmétique et Parfumerie.

Durée & Rythme de la formation :

Variable en fonction de la formule de formation choisie :

Formule	Mode	Durée	Rythme
BTS MECP	Initial	Deux ans soit 2 280 heures au total (selon calendriers dont 2 périodes de 5 à 7 semaines consécutives consacrées aux PFMP selon le référentiel).	Du lundi au vendredi soit 35 heures hebdomadaires.
BTS MECP	Alternance en contrat de professionnalisation	Deux ans soit 1200 heures au total (1ère année : 600 heures et 2ème année : 600 heures).	Deux jours par semaine soit 16 heures hebdomadaires.
BTS MECP	Alternance en contrat d'apprentissage	Deux ans soit 1350 heures au total (1ère année : 675 heures et 2ème année : 675 heures).	Deux jours par semaine soit 16 heures hebdomadaires.

Mode de formation :

En initial ou en alternance.

Modalités et délais d'accès

- Entretien pédagogique individuel et test de prérequis - en présence du/de la futur(e) apprenant(e) et du/de la responsable légal(e)
- Commission pédagogique – direction et représentant(e)s de l'équipe pédagogique
- Signature du contrat de scolarité ou du contrat d'alternance (employeur, élève, responsable légal(e), école)

L'inscription est possible jusqu'à 7 jours après le début de la formation.

Tarifs

Alternance (Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) :

Prise en charge totale par l'OPCO de l'entreprise

Référentiel d'activités professionnelles BTS MECP :

Le titulaire du BTS « Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie » peut assurer les fonctions suivantes :

- Expertise et conseil scientifiques et technologiques,
- Gestion, management,
- Animation, formation.

Emplois concernés :

Les emplois pour ces professionnels se situent dans de nombreux secteurs, qui se distinguent par leurs spécificités.

Les métiers visés relèvent :



**NON À LA
DISCRIMINATION**

**Toutes nos formations sont
ouvertes aux personnes en
situation de handicap**

- soit de l'esthétique et de la cosmétique dans ses dimensions d'innovation, de qualité des soins et dans celles de management et gestion d'instituts ;
- soit de la production industrielle dans le cadre de la conception, du développement, du contrôle et de l'évaluation de nouveaux produits, techniques et appareils ;
- soit d'animations commerciales, de sessions de formation pour des marques : produits cosmétiques, matériels et appareils pour l'esthétique.

Les principales appellations qui correspondent à ces métiers sont les suivantes :

- Responsable d'institut, de spa, de centre de beauté, de parfumerie, d'entreprise de distribution,
- Conseiller de vente,
- Assistant chef de produit,
- Esthéticien(ne),
- Conseiller expert,
- Formateur (France, International),
- Animateur-formateur, marchandiseur,
- Technico-commercial,
- Technicien en biométrie et analyse sensorielle,
- Technicien en recherche et de développement...

Méthodes mobilisées (moyens pédagogiques mis en œuvre) :

- Cours théorique, TD, évaluations en ligne et tutoriels vidéo de toutes les techniques professionnelles sur notre plateforme Net-Yparéo (les étudiants travaillent en cours avec un outil informatique : PC ou tablette).
- Synthèse de cours, TD et évaluations sur support papier également.
- Chaque salle de formation théorique est équipée d'un tableau numérique interactif et d'un PC portable pour le formateur.
- Chaque salle de formation pratique est équipée d'écrans plats (diffusion de supports et des tutoriels vidéos) reliés à un PC portable utilisé par le formateur des équipements (mobilier, appareil, matériels) imposés par les référentiels de certification.

Encadrement de l'étudiant :

Au niveau pédagogique

- Suivi hebdomadaire par les professeurs référents.
- Réunion mensuelle des déléguées en présence de la responsable pédagogique, des déléguées et du professeur référent afin d'assurer un suivi sur l'organisation de la formation et la qualité des formateurs en étant à l'écoute des étudiant(e)s.
- Bilan pédagogique intermédiaire assuré en milieu de semestre par le professeur référent et la responsable pédagogique suivi d'un envoi de notes, d'absences aux parents et également convocation pour un bilan pédagogique si besoin.
- Conseil de classe à la fin du semestre (2 semestres à l'année) et convocation des étudiant(e)s en difficultés.
- Réunion parents-professeurs annuelle pour permettre la rencontre entre les parents-étudiant(e)s et les formateurs.

Au niveau des PFMP, pour les étudiant(e)s en formation initiale

L'encadrement, le placement, l'élaboration des conventions et le suivi des périodes sont assurés par la responsable des stages.

Au niveau du suivi en entreprise, pour les étudiant(e)s en alternance

L'encadrement, le placement, l'élaboration des contrats et le suivi en entreprise sont assurés par le responsable de l'alternance.

Modalités d'évaluation :

Pré-positionnement avant le début de la formation (test d'entrée).

Tout au long de la formation :

Selon tous les modes d'évaluation imposés par les référentiels de certification :



**NON À LA
DISCRIMINATION**

**Toutes nos formations sont
ouvertes aux personnes en
situation de handicap**

- ✓ Evaluations écrites sur support papier
- ✓ Evaluations écrites sur support informatique
- ✓ Evaluations orales et de compréhension par des écoutes en langues étrangères
- ✓ Evaluations en ligne écrite sur notre plateforme Net-Yparéo

- Contrôle continu pour chaque matière ou regroupement de matières et correspondant au référentiel de certification de chaque formation. L'année scolaire est divisée en deux semestres avec envoi des deux bulletins semestriels accompagnés d'un relevé de notes et d'absences.

- Examen blanc sur le deuxième semestre correspondant scrupuleusement au règlement examen et notamment à la définition des épreuves (durée, coef, intitulé des épreuves). Les sujets blancs sont vérifiés en amont pour s'assurer que les savoirs associés et les indicateurs d'évaluation correspondent aux épreuves définies par le référentiel de certification.

- Passage de l'examen final :
 - Forme globale (obligatoire pour les apprentis) ou progressive (par bloc) selon le choix des candidats
 - Possibilité de valider les blocs séparément

Indicateurs de résultats :

83,33 % de réussite à l'examen final en 2024

12,5 % de rupture en cours d'année 2024

100 % de nos élèves entrent sur le marché du travail en 2023

Valeur ajoutée de l'établissement : + 20 % en 2023

[https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=BTS\\$33603\\$BTS](https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/formation?formation=BTS33603BTS)

Équivalences et passerelles :

- Bac +2 - Niveau 5 de la nomenclature des niveaux de qualification
- Pas de passerelle possible si arrêt en cours de formation

Modalités et délais d'accès

- Pré-sélection sur dossier de candidature (incluant test de prérequis),
- Entretien pédagogique individuel
- Commission pédagogique
- Signature du contrat de scolarité ou du contrat d'alternance (employeur, élève, école)

L'inscription est possible jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

Prochaine rentrée scolaire

Lundi 26 août 2024

Tarifs

Alternance (Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) :

Prise en charge totale par l'OPCO de l'entreprise

Accessibilité aux personnes handicapées :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, l'ISFEC s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation, merci de contacter :

Séverine VELLINGER svelling@isfec.fr - ou au 03 82 34 05 50

Code RNCP :

BTS – Métiers de l'Esthétique Cosmétique Parfumerie certifié au Répertoire national des certifications professionnelles : **RNCP37375**

Certificateur : MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2028

Référentiel de certification :

	Compétences
Pôle d'activités 1 Développer des prestations esthétiques et des services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques	C1.1. Concevoir ou mettre en œuvre des prestations et services innovants C1.2. Concevoir ou réaliser une prestation utilisant des rayonnements ultra-violet (UV) C1.3. Concevoir ou réaliser des démonstrations de techniques esthétiques innovants C1.4. Dynamiser l'offre commerciale et la relation client
Pôle d'activités 2 Concevoir ou réaliser tout ou partie d'un projet d'une entreprise, d'un pôle d'activités, d'un service	C2.1. Analyser les besoins d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service C2.2. Participer à la conception ou à la réalisation d'un projet en lien avec une entreprise dans le respect de la responsabilité sociétaria de l'entreprise C2.3. Communiquer avec les différents services de l'entreprise et ses partenaires
Option A Management Management d'une entité commerciale dans le domaine de la beauté et du bien-être	C3.1.A. Concevoir le projet entrepreneurial et déployer le management stratégique C3.2.A. Piloter le management opérationnel C3.3. A. Gérer les ressources humaines C3.4.A Dynamiser un point de vente

Règlement d'examen :

Épreuves		Coeff	Forme	Durée
E1 Langue vivante étrangère A	U1	2	Ponctuelle orale	30 min 15 min
E2 Expertise scientifique et technologique	U2	4	Ponctuelle écrite	3 h
E3 Prestations esthétiques et développement de services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques	U3	5	Ponctuelle pratique et écrite	3 h
E4 Projet de développement d'une entreprise, d'un pôle d'activité, d'un service	U4	5	Ponctuelle orale	40 min
E5A Management d'une entité commerciale	U5A	6	Ponctuelle pratique et écrite	4 h
EF1 Épreuve facultative 1 Langue vivante étrangère B	UF1	Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte	Ponctuelle pratique	15 min
EF2 Épreuve facultative 2 Engagement étudiant	UF2		Ponctuelle orale	20 min